

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

L'an deux mil vingt-deux, le douze Juillet, à dix-huit heures, les Membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite.

PRESENTS : M.M. PEYRAUD, FAUCHOIS, SELIER, DOUAY, PLACE, JAMROZIK, Mmes LECOIN, PONTHEUX, KOSITZKI, DUDANT, DEWILDE

EXCUSES : M. STRZELECKI, BROCHET, Mmes GORNIK, PERU

BAIL DE LOCATION DE TERRES

Le Président expose à la Commission Administrative, que le bail de location de terres du Centre Communal d'Action Sociale arrivera à son terme le 30 septembre 2022. Il convient donc maintenant de procéder à son renouvellement avec effet au 1^{er} octobre 2022.

Il propose à la commission de vouloir bien en décider.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré,

Décide le renouvellement du bail de location des terres du Centre Communal d'Action Sociale, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2030.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Commission Administrative,

Publié le 01/08/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 20/07/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 21/07/2022